
Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Aout 2014

[Approbation des s.a.](#)

[Nouvelles substances utilisables en
Agriculture Biologique](#)

[Extension d'usage](#)

[Nouvelles autorisations provisoires](#)

[Non approbation \(retrait\) de
substances actives](#)

[Retrait d'usage](#)

[Réglementation](#)

[Sécurité applicateur](#)

[Divers](#)

Approbation des substances actives

Inscription substance de base – vinaigre

La commission européenne a reçu une demande de l'ITAB pour l'inscription du vinaigre en tant que substance de base, pour une utilisation fongicide et bactéricide (traitement de semences et désinfection du matériel de récolte). Le rapport publié résume les concertations organisées par la commission européenne, ainsi que les avis scientifiques émis par l'EFSA.

Le vinaigre remplit les critères de définition d'une substance de base.
Tous les risques inhérents à l'utilisation du vinaigre comme fongicide et bactéricide (applicateur, consommateur, organismes non-cible...) sont considérés comme étant très faibles.

[>> Lien](#)

Modifications des conditions d'approbation des substances actives

Cydia pomonella Granulovirus (CpGV) (US EPA : 129090)

Les conditions d'approbation de *Cydia pomonella Granulovirus* sont modifiées par le présent règlement. Les modifications concernent le degré de pureté minimal de la substance active ainsi que la teneur maximale en certaines impuretés.

[>> Lien](#)

Prolongation de la période d'approbation

dichlorprop-P (CAS 15165-67-0)

metconazole (CAS 125116-23-6)

triclopyr (CAS 55335-06-3)

L'expiration de l'approbation de ces trois substances actives, prévue initialement à la date du 31 mai 2017 est reportée à la date du 30 avril 2018.

[>> Lien](#)



Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Extension d'usage

SIGNUM [pyraclostrobine 67 g/kg + boscalid 267 g/kg]

Le produit **SIGNUM**, produit de référence à base de boscalid et de pyraclostrobine, a obtenu une homologation pour les usages suivants :

*Fines herbes * Traitement des parties aériennes * Maladies diverses
PPAMC non alimentaires * Traitement des parties aériennes * Maladies diverses*

Doses : maladies des pourritures, rhizoctone et anthracnose 1.5 kg/ha
maladies des taches foliaires : 1 kg/ha
rouille blanche : 0.4 kg/ha

Nombre d'applications maximum : 2

ZNT : 5 m

DAR : 14 jours



Nouvelles autorisations provisoires

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Non approbation (retrait) de substances actives

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Retrait d'usage

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Réglementation

Evaluation de risque des substances actives

acibenzolar-S-methyl (CAS 135158-54-2)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active fongicide et insecticide acibenzolar-S-methyl.

[>> Lien](#)

clopyralid (CAS 1702-17-6)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active herbicide clopyralid. Les données confirmatoires complètent les informations qui manquaient jusqu'à présent sur les études de métabolisme. L'évaluation de risque consommateurs présentée en 2005 par l'EFSA reste valable.

[>> Lien](#)

ethametsulfuron (CAS 111353-84-5)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active ethametsulfuron.

[>> Lien](#)

fenpyrazamine (CAS 473798-59-3)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active fongicide fenpyrazamine (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

flurochloridone (CAS 61213-25-0)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active herbicide flurochloridone (données confirmatoires sur le métabolite R42819).

[>> Lien](#)

flutianil (CAS 958647-10-4)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active fongicide flutianil.

[>> Lien](#)

pyridate (CAS 55512-33-9)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active herbicide pyridate.

[>> Lien](#)

silicate d'aluminium (CAS 1332-58-7)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active insecticide silicate d'aluminium (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

Evaluation des LMR existantes – articles 12(1) et 12(2) du règlement 396/2005

boscalid (CAS 188425-85-6) – article 12(2)

Les propositions de LMR ont donné lieu à une évaluation de risque pour le consommateur. Bien qu'aucun risque apparent pour le consommateur n'ait été identifié à partir de ces propositions, certaines informations requises par la réglementation manquent encore à ce jour. L'évaluation de risque pour le consommateur ne doit donc être considérée qu'à titre indicatif, et certaines propositions de LMR doivent encore être étudiées.

[>> Lien](#)

desmediphame (CAS 13684-56-5) – article 12(2)

Les propositions de LMR ont donné lieu à une évaluation de risque pour le consommateur. Bien qu'aucun risque apparent pour le consommateur n'ait été identifié à partir de ces propositions, certaines informations requises par la réglementation manquent encore à ce jour. L'évaluation de risque pour le consommateur ne doit donc être considérée qu'à titre indicatif, et certaines propositions de LMR doivent encore être étudiées.

[>> Lien](#)

phenmediphame (CAS 13684-63-4) – article 12(2)

Les propositions de LMR ont donné lieu à une évaluation de risque pour le consommateur. Bien qu'aucun risque apparent pour le consommateur n'ait été identifié à partir de ces propositions, certaines informations requises par la réglementation manquent encore à ce jour. L'évaluation de risque pour le consommateur ne doit donc être considérée qu'à titre indicatif, et certaines propositions de LMR doivent encore être étudiées.

[>> Lien](#)

Proposition de modification des LMR

bupirimate (CAS 41483-43-6)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **bupirimate** sur **abricots, pêches, raisin de table et de cuve, fraises, fruits de ronce, framboises, concombres, courgettes, cucurbitacées à peau non comestible, fines herbes**, et **artichauts**.

L'EFSA a conclu, pour les cultures de PPAM, aux résultats suivants (pour le bupirimate et l'ethimirol) :

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	Résultats de l'évaluation	
			LMR proposée (mg/kg)	Remarque
0256000	Fines herbes	0.05*	-	Pas de proposition. Etude de métabolisme légumes feuilles manquante

[>> Lien](#)

propamocarbe (CAS 24579-73-5)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active propamocarbe sur **oignons de printemps et ciboules** et **choux de Chine**.

[>> Lien](#)

tepraloxydim (CAS 149979-41-9)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active tepraloxydim sur **topinambours** et **radis**.

[>> Lien](#)



Sécurité applicateur

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Divers

Lutte contre le chikungunya

Arrêté du 5 août 2014 autorisant par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation du malathion en Guyane pour une période de 180 jours.

[>> Lien](#)



Si vous souhaitez vous désinscrire à cette lettre de diffusion, [cliquez ici](#).
Recommander la veille réglementaire Terre d'Innovation, [cliquez ici](#).